

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-02-003
du Conseil municipal
Séance du 02 février 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 27 janvier 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 23
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 10
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de l'entreprise – Zone de l'Euze sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C **REY**, Anthony **CELLIER** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Caroline **LABOUEIBE** procuration à J.**OBID**, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Catherine **HERBET** procuration à C.**BAUME**, Michel **SELLENS** procuration à C.**SUAU**, Corine **MARTIN** procuration à A.**POMMIER**, Pascale **BORDES** procuration à L. **MARQUES ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à O.**WIRY**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : B - Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles

Le projet de budget primitif 2022 est établi à la somme de 140 600 € et la déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 140 600 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des subventions de la Ville de Bagnols-sur-Cèze (55 300 €) et de l'Etat au titre du Programme de la Réussite Educative (PRE) pour 85 000 €.

En investissement 300 € concernent la dotation aux amortissements (chapitre 040).

B. Les dépenses : 140 600 €

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 140 300 € au titre notamment des charges à caractère général (chapitre 011) et sont dédiées aux frais et prestations inhérents à l'activité de ce budget. Il est à noter 110 000 € pour le remboursement des frais supportés par le Budget Principal.

Il est également constaté les subventions pour l'accompagnement dans le cadre du PRE à hauteur de 4 500 € (chapitre 65) et, en contrepartie des recettes d'investissement, 300 € pour la dotation des amortissements (chapitre 042)

Enfin, les dépenses d'investissement sont proposées pour 300 € (chapitre 21).

L'ensemble des propositions au BP 2022 est retracé en annexe 2.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 19 janvier 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de la Caisse des Ecoles et à la pour la somme de 140 600 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 février 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

11.6 FEV. 2022

Le
et publié le

15 FEV. 2022

11.6 FEV. 2022

Bureau du Courrier

